L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 19 MARS.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES

DEUXIÈME PARTIE.

L'EXIL.

IV.

SAMSON ET DALILA.—(Suite.)

Le vent avait amoncelé la neige à ce détour, et la couche, beaucoup moins épaisse sur le reste du chemin, permettait le trajet, moyennant quelques précautions vulgaires.

—Vive Dieu! quel vaillant coup d'épaule! s'écria Trenck avec admiration.

—Peuh! un enfantillage.... Mais ce n'est pas fini, mes camarades, dit l'hercule à ses deux vaineus, il s'agit de faire disparaitre toute cette vermine, ça gâte l'effet du paysage, et ça effrairait les jeunes filles, s'il en passait par ici.

—Mais, objectèrent les soldats, nous n'avons pas d'outils!.....

—Des outils!.... pourquoi faire?.... allons donc! le bon Dieu y a pourvu.... Dépêchons, tonnerre! cachez-moi tout ça là, dans le fossé du bois, sous une belle couche blanche.... C'est plus d'honneur que de pareils gueux ne méritent.

Les deux malheureux se mirent, sans oser murmurer, à ce métier de fossoyeurs, ensevelissant eux-mêmes leurs complices, et trop heureux que ce ne fut pas à eux qu'on rendit ce service.

—Commence par cette charogne! dit Nickel, rendu féroce quand il s'agissait du traître qui avait dirigé l'expédition; à tout seigneur tout honneur; qu'il pourrisse sous les autres!

Les soldats ayant déblayé le fossé, y déposèrent donc en premier le corps défiguré du lieutenant Dammitz.

Pendant qu'ils accomplissaient cette lugubre besogne, Trenck dit à l'ancien caporal:

—Voilà une rude boucherie, mon brave ami!

—Il vaut mieux tuer le diable que le diable nous tue! répondit philosophiquement Nickel, dont la rude et loyale nature n'admettait pas de pitié contre de tels attentats.

—C'est tout à fait mon opinion. Je veux seulement te faire observer que nous voilà avec une jolie quantité de morts sur les bras, et que le mal qu'ils n'ont pu nous faire vivants, ils pourraient bien le faire décédés.

—Les morts ne parlent pas.

—Non, mais on ne manque pas de langues qui parlent pour eux, et comme ce lit ou nous les couchons ne durera pas toujours, ne crains tu point qu'au dégel on ne t'accuse de tous ces homicides?.... Le plus sage parti, si tu m'en crois, serait de laisser là cette bourgade, qui ne me paraît pas un pays de Cocagne, et de t'en venir avec nous.

—Y pensez-vous, mon capitaine?.... Quand je vous vois déjà si dénué, je grossirais encore vos embarras! Ah! vous ne connaissez pas Nickel!

—Ma position n'est pas brillante, j'en conviens, mais ce n'est qu'une passade; encore quelques étapes, je joins ma famille, et nous partagerons le bien, comme nous avons partagé le mal. Allons, c'est dit: tu es des nôtres.

—Merci, mon capitaine; pour du cœur c'est connu, vous en avez de trop; mais pour de la chance, c'est autre chose! Je ne vous serais bon à rien, je vous le répète.

—Mais, malheureux, si l'on découvre!.....

—Soyez donc sans inquiétude!.... Ce vil chenapan d'aubergiste n'osera pas se vanter de son coup manqué de cette nuit; sa bicoque serait au ban du pays, où il y a de braves gens, après tout. Quant à ces scélérats, personne ne le connaît, personne ne s'intéresse à eux, personne ne saura que j'ai contribué à les escoffier; on attribuera leur mort à un accident, au froid, à la neige...... Aucun danger, vous dis-je!

Le baron fut obligé de se rendre à ces raisons et à cet entêtement.

Les hommes terminaient leur corvée funéraire; ils revinrent doucement devant Nickel.

—Que faut-il faire à présent?

—A présent, vous allez jurer, par votre part de soleil en ce monde et de paradis dans l'autre, de ne révéler à qui que ce soit ce qui vient de se passer.

—Nous le jurons!.... prononcèrent-ils ensemble.

—De ne pas remettre les pieds dans ce canton, de votre vie.... amen!....

Il leur montra sa masse de fer, à laquelle étaient encore attachés des lambeaux sinistres.

—Nous le jurons!.... répétèrent-ils en frissonnant.

—Enfin, d'obéir aveuglément.... et fidèlement, aux ordres du capitaine.... vous lui devez bien cela.

—Nous lui obéirons; après?

—C'est tout, pour ce qui me concerne. A vous, mon capitaine.

—Moi, je ne serai pas exigeant, mais au premier mouvement suspect, je vous casse la tête, tenez-vous le pour dit.

Leur geste indiqua qu'ils avaient compris.

Trenck remit un pistolet chargé à Hermann, et fit poser la batterie d'un autre, qu'il garda.

—Enfourchez ces deux bêtes, ajouta-t-il, des gaillards comme vous doivent savoir se tenir sur tous les harnais.

Ils obéirent sans même hasarder une observation.

—Bon! à présent, vous allez suivre cette route, qui est celle de Brandebourg. Je compte me priver le plus tôt possible de vos services, mais n'essayez pas de fausse manœuvre.... mon ami et moi avons l'œil sur vous!

Il pressa une dernière fois la loyale main du forgeron, s'installa dans la charrette à côté d'Hermann, et commanda à ses deux postillons de marcher.

Nous n'affirmerons pas que les deux sicaires de Dammitz et du général Lamotte Fouché marchassent de très bon cœur sous les ordres de l'homme qu'ils avaient reçu mission de ramener mort ou vif.

L'essentiel pour nos deux proscrits, c'est qu'ils marchaient, et que, talonnés par un effroi salutaire, l'œil vigilant d'Hermann loin-même ne découvrait rien de suspect dans leur allure. Trop heureux d'en être quittes pour cette charge, ils paraissaient en avoir pris leur parti.

Toutefois, Trenck ne se fiant à eux que tout juste, ne voulut pas les mettre à une trop longue épreuve.

A l'approche d'un gros bourg, qui se montra sur le soir, au fond d'une vallée, il fit arrêter l'équipage, très fatigué, à une bifurcation de la route.

—Nous allons nous séparer, dit-il aux deux soldats.

Ils n'en parurent pas fâchés, rendons cette justice à leur franchise.

—Vous allez prendre par là, continua-t-il en leur montrant le chemin désert, et devenez ce qu'il vous plaira, mais je ne vous retrouvez jamais dans mes jambes!

—Oh! capitaine, soyez convaincu....

—Il suffit! partez avec la charrette, avec les chevaux, et que Satan vous conduise!

—Merci bien, capitaine, oh! merci bien!.....

On aida Hermann de Schell à descendre, on lui laissa la pelisse dont il était enveloppé, et qui était plus chaude que précieuse, mais dans les poches de laquelle se trouvaient deux bons pistolets. Les fugitifs gardèrent encore chacun un des bâtons ferrés qui avaient fait leurs tristes et mauvais parti, et les deux estafiers étant à leur tour grimpés dans le véhicule, trouvèrent moyen d'activer leurs chevaux en les poussant à toute vitesse.

Schell souffrait à la fois du cou et de la jambe, celle-ci même était la plus douloureuse. Il fallait qu'il s'y enveloppât dans ces longues sanglants, éclat comme un mort, et ses yeux noirs luisaient de l'éclat de la fièvre sous ses orbites creusées.

Trenck, dont les épreuves doublaient la vaillance, le soutenait, et ils descendirent ainsi, dans le plus déplorable appareil, vers le bourg qu'ils avaient en perspective.

Ce bourg devait posséder au moins une auberge, mais l'épuisement du lieutenant ne leur permit pas d'aller la chercher; il fallut frapper à la porte de la première maison qui s'offrit, et implorer l'hospitalité.

Le fermier, les jugeant sur la mine, les fit conduire à l'extrémité de son clos, dans une espèce de vieux fournil, où il avait coutume de loger les vagabonds qui ne manquaient pas sur cette route frontière.

C'était à prendre ou à laisser, et comme il était tard et surtout que l'état d'Hermann réclamait un repos immédiat—il ne se soutenait que par la fièvre,—ils se résignèrent, se réservant de se pourvoir le lendemain d'un asile plus convenable.

Ils n'étaient plus en peine sous ce rapport, grâce aux ducats dégorgés par leur précédent hôtelier, et qui, pour ne pas être éparpillés, avaient passé de la poche peu solide du haut de-chausses de Trenck dans la bourse de cuir d'Hermann,—cette bourse que nous n'avons encore connue que vide, et qui, vraisemblablement, depuis les beaux jours de lansquenet, n'avait pas été à pareille fête.

Le sol de terre du fournil était couvert d'une litière de feuilles sèches et de paille, qui n'était pas renouvelée souvent, mais, tel quel, c'était un abri; Trenck y installa le moins mal possible avec son blessé, espérant y passer à tout le moins une nuit tranquille.

Il comptait encore sans son hôte, c'est-à-dire sans le fermier et sans les voyageurs errants.

Au moment où Hermann s'assoupissait, et où il allait en faire autant, des pas et des voix discordantes retentirent; on poussa sans façon la méchante porte, qui tenait avec un loquet de bois, et un garçon de ferme introduisit une nichée de nouveaux visages.

Nouveaux et mauvais visages! une horde entière de gypsies, bohémiens de race et de profession, sans feu ni lieu, vivant de raccroc, gens de sac et d'expédients, mendiants, pronostiqueurs, saltimbanques et le reste.

L'un d'eux commença par tirer de son sac une chandelle de résine et par battre le briquet, pour s'éclairer et passer l'inspection du local.

—Tiens! Eh!!, il y a de la compagnie!....

—Peuh! croassa le chef de la bande, un grand vagabond tout habillé de peau de bique, et dont le visage barbu s'harmonisait avec cet accoutrement.... pierre compagnie.

Son œil noir, luisant comme celui d'un oiseau de proie, doué, au bec long et recourbé lui donnait le profil, avait tout de suite inventorié l'équipage des proscrits.

Trenck se mit sur son séant, et montrant Hermann, que ce remue-ménage n'avait pu arracher encore à son accablement somnifère,

—Mes braves gens, dit-il, mon camarade est blessé et fiévreux, je vous en prie, faites le moins de bruit possible.

—Très volontiers, l'ami, répondit le bohémien, c'est la loi des voyageurs, on se doit assistance dans la détresse, et mieux que ça, même, au besoin. Qu'est-ce qu'il a, votre ami?... Je suis docteur, sans brevet, c'est vrai, mais je guéris quelquefois mes malades, ce dont les ânes brevetés enragent.

Trenck savait qu'en effet ces empiriques possédaient certaines recettes vraiment efficaces.

Pendant que le reste de la troupe, au nombre de cinq ou six individus des deux sexes, s'installait, accroupis sur leurs talons, ou étendus sur la litière, formant un cercle au milieu duquel était plantée la lumière, et où l'une des femmes déballait des vivres pour le souper, Trenck expliqua qu'il s'agissait d'un trou de balle, au côté gauche du cou.

—Blessure d'arme à feu! dit le bohémien; une bagatelle.

Il prit la main du lieutenant et lui tâta le pouls.

—Quelque fièvre.... peu de chose....

Et jugeant qu'il avait affaire à des aventuriers de son espèce, il ajouta avec une sorte de familiarité fraternelle:

—Je vais vous guérir tout ça, camarade, à charge de réciprocité, si nous avions jamais besoin d'un coup de main.

—Pardieu! fit notre héros se conformant aux exigences de la situation.

—Hé! Séphora! dit-il à la plus jeune des femmes,—une fille de dix-sept à dix-huit ans, au teint doré par le soleil, aux cheveux noirs et épais, une véritable Vénus du type ismaëlique, avec de grandes prunelles sauvages et hardies tout ensemble,—apporte un peu ma trousse.

Trenck ne put s'empêcher d'attacher un coup d'œil admiratif sur cette créature, à la beauté caractérisée de laquelle ajoutaient les oripeaux et le grand plaid à rayures noires et rouges dont elle s'enveloppait.

Elle tendit à l'empirique un sac de cuir crasseux, bourré de petits sachets, de flacons et d'outils de chirurgie.

Mais on le lui ramenait son œil brillant contre celui de Trenck et soutint, avec une espèce de sourire provoquant, son regard charmé et surpris.

Le bohémien ne s'occupait pas de ces détails; il se fit éclairer par la belle fille, qui était probablement la sienne, et chercha parmi les objets divers de son sac un morceau de toile sur lequel il étendit un onguent et dont il fit deux morceaux.

—Il faudrait soulever votre ami, dit-il à Trenck.

Celui-ci, pour qui Hermann pesait comme un oiseau, l'attira et lui soutint le haut du corps contre son genou; mais tout en accomplissant ce soin, il revenait malgré lui à la gypsie et, son regard se croisait chaque fois, non sans un certain plaisir, avec le sien.

Schell, se réveilla dans ce mouvement.

—Qu'y a-t-il? demanda-t-il, étonné de se trouver ainsi entouré, et croyant à un rêve de sa fièvre.

—Rien que de bon, ami; un brave voyageur comme nous, qui veut te guérir; laisse-toi faire seulement.

—Faites donc; ce n'est pas tant ma blessure que la fièvre qui me mine.

—Un mal vient de l'autre, dit l'empirique; nous les chasserons tous les deux.

Il enleva l'appareil mis par Nickel sur les parties atteintes.

—Par Salomon! fit-il en ricanant, voilà deux trous qui n'ont pu être percés que par une balle de gendarme prussien, ça se reconnaît au calibre. Ah! mes gaillards, nous avons eu des démêlés avec la maréchaussée de Sa Majesté?

—C'est vrai, dit laconiquement Trenck, peu touché de cette sympathie, qui croissait à mesure que le bandit les prenait pour des confrères; c'est une balle prussienne.

—C'est bon, c'est bon, on ne vous demande pas vos affaires, chacun les siennes.

Et il fixa adroitement les deux emplâtres, en recommandant de les laisser tomber d'eux-mêmes, ce qui arriverait quand les plaies seraient cicatrisées.

—A présent, dit-il à la jolie fille, Séphora, un verre et de l'eau.

Elle prit un des gobelets de ferblanc étalés dans le cercle, le remplit à moitié de l'eau d'une gourde et le lui donna.

Le bohémien y ajouta quelques gouttes d'un liquide épais contenu dans une des fioles de sa pharmacie non patentée.

—Buvez moi ça, camarade, dit-il au blessé, dormez par là-dessus, demain vous vous porterez comme moi!

—En vérité, dit Trenck, je voudrais m'acquitter....

—Bon! je vous l'ai dit, ce sera pour la prochaine occasion, si elle se présente.... Allez, il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas.... et encore!....

Notre héros pensa bien aux ducats de la bourse d'Hermann, mais par réflexion il jugea qu'il valait mieux rester débiteur de ce monde-là, que de les détromper sur l'état de ses finances.

Hermann avait repris son somme sous l'influence de la mixtion de l'empirique.

Quant à Frédéric, les beaux yeux de la gypsie, sa façon de lui sourire et le spectacle curieux que présentait ce campement, lui ôtaient l'envie de dormir.

Cette créature provoquante s'était assise à l'endroit du cercle le plus rapproché de lui et, en même temps, de façon à darder sur lui ce regard d'Orient tout plein de soleil.

Nous pouvons affirmer, d'ailleurs, qu'il y avait dans l'attention dont il l'honorait beaucoup plus d'étonnement et de curiosité que d'arrière-pensée de galanterie. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'il était l'un des plus beaux officiers de la garde royale, dans tout l'épanouissement de la jeunesse et des passions, et que, pour une fille des chemins, même sous son déplorable accoutrement, et sous l'empire de la souffrance, il conservait bien quelques-uns de ses avantages.

Leur repas terminé, la moitié des aventuriers se nicha dans la paille, à la façon des caniches, après avoir creusé leur trou en s'y tournant à diverses reprises.

Les autres, entre lesquels le chef, resserrèrent le cercle, raviverent la mèche de la résine à la lueur fumeuse et crépitante, l'un d'eux étendit à la plus belle place un lambeau de mouchoir, et tira d'un havresac un cornet, et de sa poche une paire de dés.

Séphora, coquette comme toute fille d'Eve et d'Agar, se sentant admirée même par un inconnu, se croisa les jambes, qu'elle avait fort bien faites, et s'appuyant au mur, dans une attitude qui mettait en relief les formes juveniles de son buste, elle se mit en apparence à suivre le jeu, mais à regarder pour le moins autant l'étranger.

Ces bohémiens furent de tout temps des joueurs enragés, ne leur doit-on pas l'invention d'une bonne partie de ces engins de fraude et de ruine? Mais ils ne sont pas seuls possédés de ce démon.

D'abord discrets, par égard pour le sommeil du blessé, ils ne tardèrent pas, absorbés, excités, enfiévrés par leur partie, dont l'enjeu ne consistait pourtant qu'en des menues pièces de monnaie, à élever la voix, à apostropher violemment le sort et les dés, en agitant ceux-ci avec passion.

(A continuer.)

3me Grand Bal Paré et Masqué

De la Société de Bienfaisance des JEUNES GENS.

AU THEATRE DE L'OPERA,

Mardi, 19 Mars 1867, soir de la St-Joseph.

Directeurs:

J. Dubreuil, P. Kettler, L. A. Rickard, P. White, J. A. Hess, S. Toca, P. Peychaud Jr., W. Scott, F. Morel Jr., P. Forte, E. C. Abadie, E. Lambert; Geo. H. Braughn, G. Sambola, J. Bill, C. O. Gelbin, J. H. Cere, A. Avery, J. Schumacher, W. Rose, J. Swetto, J. Martin, C. Fourcade, J. J. Barbarel; N. F. Abaman, C. J. Moe, F. Deblieux, E. P. L. Ravain, Walter Lewis, A. L. Dean, J. Stromeyer, S. Satter, A. Hines, L. A. Calzem, P. Pepper, C. Kiefer.

Billet d'Entrée.................$3 00.

[illegible]

AYEZ CONFIANCE EN NOUS!

Grand Bal Paré et Masqué de Pompiers,

DONNÉ par la Compagnie de Pompiers d'Orleans No. 2, à la Salle [illegible]

MARDI, 19 MARS 1867.

(Soir de la St-Joseph.)

Directeurs:

[illegible list of names]

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

[illegible]

Prix du billet.................

[illegible]

Grand Bal Paré et Masqué,

DE LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

DES FILS DE LA LOUISIANE

AU PROFIT

Des Fonds destinés à l'achat d'une Tombe.

A leur Salle, encoignure Dauphine et Champs-Elysées,

MARDI 19 MARS, 1867.

(SOIR DE LA ST-JOSEPH.)

—Directeurs—

N A Lambias, F B Hernandez, Chas R Fagot, Arth. Castanel, W T Dean, L J Courtin, Louis Porter, T Tronoseur, J Vicca Jr, P Ducros, M Carrie, P P Martinez, John Lambias, Chas Morel, John Pacey, A Hardel, V Camuga, A Despeaux, John McClelland, F Sambola Jr, J Lado, Paul Fagot, L P Fusca, A E Rolda, Louis Gros, S L Treme, M U Blasco, H Casemaire, Gaspard Hunge, A V Foote, Chas Rainer, Dr C Deery, M H O Neal, J J Logeroiral, E V Lecerc, Armand Lambert, R J Dauphineul, A Porpere, H B Weir, Chs Nose, Paul Lambert, H Leheton, M Weber, J J Planchard, Ant Sambola, Chas Everhalde, M Dodart, Louis Vatter, J F Barbereau, M Hernandez Jr, John Grayer, J Dr Paley, W S Weir, J Perez, M Centeva, Dr J J Castellanos, C B Gagnard, Dr F A Puente.

Billet d'Entrée.................$2 00

[illegible]

Grand Bal Paré et Masqué

DONNÉ PAR

LES JEUNES GENS DU STOCK LANDING

Dans la salle de Paul Lacroix, encoignure Chippewa et Louisiana Avenue,

MARDI, 19 MARS (soir de la St-Joseph.)

—COMMISSAIRES—

JEAN MARIE COUGET, PROSPER FAUDOUAS, BAPTISTE SENAC, Geo. MOSCOH, HONORE TEZE, VICTOR CASTAIN, MATHIEU X TARENT, ANTOINE DOVIAC, SIMON CASTAIN, J. PIERRE VETIES, W. HOFFMAN.

Prix du billet.............$1.

[illegible]

Bal de la Société Suisse

De Bienfaisance et d'Assistance mutuelle,

DONNÉ SAMEDI, le 30 mars 1867, à la salle de la Compagnie Allemande, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

DIRECTEURS.

J. P. Kleiber*, C. Th. Forster*, A. Oswer*, M. Winteler*, A. Barbey, C. Schumacher, A. Piaget, J. M. Humly, H. Weissenbach, F. Gaschen, M. Jenny, G. Patzer, H. Messouler, B. Wieser, Wm. Forster, Jno Darms.

* Comité d'organisation.

COMITÉ D'INVITATION.

C. Th. Forster, 46, rue de Chartres.
M. Winteler, 52 rue Bienville,
G. Patzer, encoignure Bourbon et Ste-Anne,
H. Messouler, 11, rue Front,
F. A. Bachter, encoignure Casacalvo et Français.

Prix du billet.................$2.00.

Les invitations pour dames sont à réclamer auprès des membres du comité d'invitation.

Des propositions pour la buvette seront reçues jusqu'au 29 du courant, chez M. J. Kleber, No 136 rue Tchoupitoulas. 5 mars—lu 30

Grand Bal Paré et Masqué de Société

dans la belle salle neuve

de la rue Bienville et du Passage de la Bourse,

St-Joseph, Mardi soir, 19 Mars 1867.

DIRECTEURS:

A. Fens, A. D. Bernoudy, B. Sbisa, F. Aurion, M. Fens, J. V. Colgnard, A. Rolli, F. Derry, And. Fens, A. Lefevre, J. B. Shaw, A. Bachman, E. Mitchell, C. H. Fleres, F. Geners.

On peut se procurer des invitations pour dames en s'adressant à M. A. Fens, No 221, Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital, ou à l'un des directeurs ci-dessus, en indiquant le nom et le domicile de la personne.

Aucune dame ne sera admise sans une carte d'invitation approuvée par le comité.

Billet... $2.—Se trouvent entre les mains des membres du comité.

Des propositions seront reçues jusqu'au 16 mars pour louer la buvette, le restaurant et le vestiaire.

5 mars—pta 1

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon

PAUL ALHAIZA..........DIRECTEUR.

Mercredi, 20 Mars 1867.

LE MARI A LA CAMPAGNE,

Comédie en 3 actes de MM. Bayard et Jules Vailly.

INDIANA ET CHARLEMAGNE,

Vaudeville en 1 acte.

Jeudi 21—Bénéfice de M. Lacroix.

LES MOUSQUETAIRES ou Vingt ans après.

Jeudi 28—LA FAMILLE BENOITON.

On commencera à 7 heures et quart. 19 mars

THEATRE DE L'OPERA.

La représentation de MARDI ne pouvant avoir lieu qu'à des conditions restreintes à cause du bal de la Mi-Carême, l'administration informe très respectueusement les abonnés du mardi que leur représentation est remise à MERCREDI 20 mars et sera composée de

UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE,

Grand vaudeville en cinq actes.

18 mars—2

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY

Mardi et mercredi soir, 19 et 20 mars.

Première représentation, à la Nouvelle-Orléans, de THE SPIRIT FRIEND, or THE ANGEL OF NIGHT, drame.

THE HANDSOME HUSBAND, comédie. 12 mars

Théâtre National.

MARDI, 19 MARS 1867.

Première représentation de la Grande Troupe des

BENI-ZOUG-ZOUG-ARABES.

ENGLISCH—Comédie en 1 acte par C. A. Guerne

Ein Staendchen in der Schule.

19 mars. Vaudeville en 1 acte de Friedrich.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTRIDGE........................Trésorier.

LUNDI, 18 MARS 1867.

Représentation tous les soirs et le Samedi, à midi.

HARRY MACARTHY,

L'étoile du Sud.

Immense succès de la pièce comique basée sur l'histoire merveilleuse de la princesse

Pocahontas.

MYNHEER RILF........HARRY MACARTHY.

Win Carleton remplira le rôle de Pocahontas et John Collins celui du capitaine John Smith.

Programme varié dans lequel figurent les meilleurs artistes de la métropole du Sud. 18mars—7

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer........................Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison,

La REINE ENORME pesant 702 livres.

JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangarous, de gorilles, de singes, de lion du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y étonne tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS

dont l'énumération serait trop longue.

De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hotel St-Charles.

UN GRAND BAL PARE

SERA donné par une Société de Jeunes Gens, samedi soir, 6 avril 1867, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.

—DIRECTEURS—

D. Danove, L. Lacl, A. Deck, L. Dax, A. Mendola, J. Cassius, G. Mendola, M. Borges, G. Borges, J. Wolf, F. Bell, Theo. Sievers, A. Marks, F. Borges, E. Danove, J. Marcus.

Comité d'arrangements.

D. Danove, J. B. Izea, L. Daix, G. Borges, J. Casanak, M. Borges.

Commissaires.

G. Mendola, J. Borges, J. Wolf, M. Borges, E. Danove, A. Marks.

Prix du billet..................$2.

[illegible]

VILLES DE BAINS, STEAMER CREOLE!

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer

CREOLE,

[illegible]

PETER MARCY, Rue Carondelet No 25

7 mars—1m

BATEAU DES ATTAKAPAS.

[illegible]

DONOHUE & WINBURN, Rue Tchoupitoulas No 2

Compagnie de Paquebots de Bayou-Sara.

ARRANGEMENT PERMANENT.

A partir de DIMANCHE, 10 du courant, les bateaux de la Compagnie partiront comme suit:

Wild Wagoner, capitaine W. R. Greathouse, commis Geo. Trosier.

Les Dimanches, à 5 heures du matin
" Mercredis, à 5
" Vendredis, à 5

Lafourche, capitaine V. B. Baranco, commis J. C. Libano.

Les Mardis à 5 heures du matin,
Samedis à 10 heures du matin.

Nina Simms, capitaine S. Hess, commis P. F. Minor.

Les Lundis, à 5 heures du soir,
Jeudis à 5

Les SIMMS et LAFOURCHE s'arrêtent, comme auparavant, à tous les débarcadères. Le WAGONER recevra tout fret pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara, mais ne prendra pas de fret pour les autres débarcadères à moins que le dit fret ne soit payé d'avance.

J. J. BROWN, Surintendant Général.

CELLOS & GWARTNEY, RIPLEY & CO. } Agents

8 mars—1m

LIGNE CRESCENT DE PAQUEBOTS DE LA NLLE-ORLEANS AU BRESIL.

Départ, SAMEDI, 16 mars, à 5 h. P. M.

POUR RIO JANEIRO.

La belle goelette anglaise

EMMA,

Fine voilière et de première classe, capitaine J. H. Viguers, fera voile positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus.

[illegible]

J. M. ORIOL, Rue Natchez No 35.

[illegible]

POUR BORDEAUX.

Le beau brick américain BALLOT BOX, capitaine [illegible], ayant tout son chargement engagé et de beaux emménagements pour passagers de chambre. Pour passage seulement, s'adresser à L. JOUBLANC, 52 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane. 10 mars—3

Paquebot journalier de la malle des Etats-Unis, se reliant au Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A partir de cette date, le bateau à vapeur AN A E, capitaine E. B. Trinidad, commis Van B. Viosca, partira de Brashear tous les jours, y compris le dimanche, à l'arrivée du train des chars de la Nouvelle-Orléans, touchant régulièrement à Pattersonville, Centreville, Franklin, et à la Nouvelle-Ibérie. A son retour il quittera la Nouvelle Ibérie tous les jours, à 1 heure A. M. et arrivera à Brashear à temps pour le départ des chars à 1 heure de l'après-midi, pour la Nouvelle-Orléans.

Agents—PRICE, HINE & TUPPER, 36, rue Carondelet;

24janv—2m. ROBERT HARE, 53 rue Carondelet

Paquebot régulier de la Côte et de Bayou Lafourche.

Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M. et les SAMEDIS à 10 heures A. M.

Pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères sur la côte. Le bateau Alamo, Jos. Aucoin, capitaine, P. Charlet, commis, partira régulièrement comme ci-dessus. Le Alamo donnera une attention particulière au fret et aux passagers pour la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

2 mars—1m W. M. SUELS, 9 Nlle Levée.

DEPART tous les MERCREDIS à 5 heures du soir—Pour Opelousas—Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, VICTORY, Capt. O. Hinckley (M. Kenison, commis), partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. K. CARLIN, 33 Vieille Levée, J. S. PAGAUD, Agent d'Aubourcs, 13 Front street. Le VICTORY a des plobres de la côte et prendra des passagers aux taux des packets. 26 fév—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7, CELLOS & GWARTNEY, rue Front, No 13.

Un commis se tiendra au débarcadère, au pied de la rue de la Commune, tous les mercredis matins, afin de recevoir le fret pour les bateaux "Gen'l Quitman."

Bateaux de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE,

Le Mardi, à 5 heures P. M., et le Samedi, à 10 heures du matin.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gless, commis J. G. Landry, partira comme ci-dessus. RETOUR: Il partira de Bayou Sara tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 6 heures du soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. B. HALF, rue Tchoupitoulas, No 4,
J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 6.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

VILLE ORLEANS à	Prix. 1re Classe or	Entrepont. $45 de or	Pont. $37 50 or
St-Thomas	$80 00	30 00	19 00
Havane	80 00	30 00	19 00
Porto Rico	130 00	70 00	35 00
Hayti	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	36 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	166 75	107 27
Guayaquil	266 62	228 84	133 31
Payta	276 09	248 31	138 05
Lambayeque	295 01	287 30	147 51
Huanchaco	295 03	287 30	147 51
Casma	286 76	271 99	143 38
Huacho	304 49	276 72	147 28
San Jose	295 03	287 30	147 51
Pomental	295 03	287 30	147 51
Callao	310 70	290 94	150 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	323 33	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	381 95	347 20	192 48
Arica	381 95	337 20	192 48
Pisagua	398 18	371 01	199 56
Mejillones	398 18	371 01	199 56
Iquique	398 18	371 01	199 56
Tocopilla	408 65	340 80	204 32
Cobija	408 65	340 80	204 32
Chanaral	418 12	389 54	209 06
Caldera	418 12	389 54	209 06
Carisal Bayo	422 85	385 06	211 42
Huasco	422 85	385 06	211 42
Coquimbo	427 59	389 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 82	220 89
San Francisco	201 97	194 97	104 07
Acapulco (Manzilla)	242 95	194 97	121 10
Punta Arenas	217 00	190 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	121 20
La Union	233 20	211 56	136 50
La Libertad	263 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	220 00	143 50
San Jose	254 25	227 25	151 25

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière $4[illegible] pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or

Passage dans une cabine 1e pont avant ... 210

Passage d'entrepont ... 130

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes réservée pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 1er de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10 janv 1an L 2 t 127 rue de la Commune

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord

VILLE de PARIS	Surmont	Samedi 23 mars.
EUROPE	Lemarié	Samedi 6 avril
SAINT LAURENT capt.	Bocande	Samedi 20 avril
PEREIRE	Duchesne	Samedi 4 mai.

Prix du Passage en or pour Brest et le Havre

Première classe $160, Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Pour Paris.

[Y compris les coupons de billets de chemin de fer avec à bord.]

Ire classe............$165 | 2de classe............$105.

Les bagages sont transportés pour Paris.

Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New-York, en s'adressant au soussigné.

Pour passage s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT,

27 fév 127 rue de la Commune.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT POUR LES SEMAINES.

MORNING STAR	1800 tonneaux	Neason, comm
GUIDING STAR	1800	Berry,
MISSISSIPPI	1600	Bunker,
MERRIMACK	1600	Vaughn,
HAVANA	1600	Palmer
MONTEREY	1600	Edwards,
MARIPOSA	1600	Quick,
MATANZAS	1600	
MISSOURI	1600	Hudson

Le vapeur

MISSOURI,

Hudson, commandant,

Partira SAMEDI, [illegible] à 8 h. du matin. Ce vapeur sera suivi par le

MATANZAS,

[illegible], commandant

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour ces vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO. agents, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

C. K. GARRISON, président,

15 août No 5 Bowling Green, New-York

POUR NEW-YORK.

LIGNE CROMWELL DE STEAMERS DE NEW-YORK ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Départ, DIMANCHE 24 mars, à 7 h. du matin.

Le steamer favori

GENERAL GRANT,

Commandant G. W. COUCH.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse. Deuxième District, à 10 heures du dit dessus.

Premières chambres.......... $60

Pour fret ou passage, s'adresser à

19 mars FRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41

POUR LE HAVRE

Départ samedi, 23 mars—Le barque américaine CHIMBORAZO, de 1re classe partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. [illegible]

ZEREGA & Co., 28, rue Carondelet.

Grocerie à vendre.

A vendre, une grocerie bien achalandée, située rue Rempart, No 190, entre Poydras et Perdido. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux. 14 mars—7f

Vente à bon marché, pour cause de liquidation.

Grocerie en général, vins et liqueurs, produits d'Italie tels que macaroni huile d'Italie, fromage et généralement tout ce qui constitue une grocerie de premier ordre, rue Dumaine No 10, près le Marché français.

N. QUIAZZARO et F. RAGAS

2 mars—1m

Café et Grocerie, à vendre.

Excellente occasion.

A vendre le CAFÉ et la GROCERIE situés à l'encoignure Conti et Bourbon.

Pour plus amples renseignements s'adresser sur les lieux. 24 fév—1m

OPERATIONS, CONSULTATIONS,

Le Dr JAMES S. KNAPP, chirurgien-dentiste, se charge des opérations que désireront lui confier ses anciens clients et de telles autres que ses occupations lui permettront d'accepter. On peut le consulter sur toutes les maladies de la bouche et des dents. Il indiquera aux personnes qui n'auront pas le temps d'opérer ou à des confrères qui ont acquis la plus d'habilité dans les cas spéciaux dont il s'agira.

7 fév—3m No 15 rue Baronne, près Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

E. MABASSE,

Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St-Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. A. M. à 3 h. P. M. 6 fév

J. A. De HART,

DENTISTE.

17...................Dauphine...................17

28 nov— an Près Canal

INSTITUTIONS.

INSTITUTION AUDUBON

Pour les deux sexes,

DIRIGÉE PAR A. DARROT,

137..................Rue Dumaine..................137,

Entre Bourbon et Remparts.

UN professeur d'hébreu et d'allemand est attaché à l'institution. 23 fév 1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 août

PENSIONNAT ET EXTERNAT

(ANGLAIS ET FRANÇAIS,)

DE DEMOISELLES.

Mme J. L. BRAND a pris à bail la vaste et belle maison No 7, de la rue Prytanée, (l'ancienne résidence de feu Maj. Gén. Twiggs,) où elle recevra des externes le 1er mars prochain.

Les familles qui désirent lui confier leurs enfants sont priées de l'en informer le plus tôt possible afin qu'elle puisse arranger ses classes.

Elle sera à même de recevoir des pensionnaires pour le courant de l'automne prochain. 23 fév—1m

COLLEGE dirigé par M. CARON.

Rue des Remparts 240.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles.

Classes du jour de 9 à 4 heures.—De $4 à $10 par mois.

Classes du soir entre 6 et 8 heures—$5 par mois.

Pensionnat de $25 à $30 par mois. 28 juil

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, la phonographie, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que les parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.

5 nov RUFUS DOLBEAR, Président.

Mme. GROUX,

ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN

CHOIX DE

MASQUES ET DE COSTUMES

De la plus grande fraîcheur,

invite sa nombreuse clientèle, et le public en général à venir visiter son magasin

96...........RUE CONTI..........96

16 fév—jusq 20 mars

VENTES JUDICIAIRES.

J. DABANCENS vs J. GAZAN & als (J. Gazan, M. J. Gazan & Victor Prosdam, in solido.)

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,175.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, vingt-cinq Mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Le terme restant du Bail jusqu'au 30 d'avril 1869 de la Maison située à l'encoignure des rues Toulouse et Bourbon, à raison de $150 00 par mois et payables à la fin de chaque mois, et de la Maison située au No 79 rue Toulouse, à raison de $80 00, aussi par mois et payables à la fin de chaque mois; une copie duquel bail est déposée au greffe de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au procès No 17,330, des dossiers de ladite Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

13mars—18,19,22,25 Shérif de la paroisse d'Orléans.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NUMERO SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$50,000.

Loterie de l'Etat du Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe F—Pour être tirée à COVINGTON, Ky. SAMEDI, 30 MARS 1867.

PLAN.

1 lot de........ $ 50,000	soit........	$50,000
1 lot de........ 20,000	soit........	20,000
1 lot de........ 5,000	soit........	5,000
1 lot de........ 7,000	soit........	7,000
1 lot de........ 5,000	soit........	10,000
1 lot de........ 1,000	soit........	20,000
65 lots de........ 500	soit........	25,000
150 lots de........ 200	soit........	31,000
220 lots de........ 125	soit........	27,500

—Lots d'approximations:—

9 approximations, de $300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 soit........ $2,700

9 approximations, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit........ 2,250

9 approximations, de $200 des neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $7,000 soit........ 1,800

9 approximations, de $150 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $7,000 soit........ 1,350

9 approximations, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000, soit........ 900

9 approximations, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5000, soit........ 900

857 lots s'élevant à $217,000

Billet entier $12; demi-billet $6; quart de billet $3 dixième de billet $1 50;

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes de billets sont remplies au retour de la malle, et les tirages sont envoyés aux acheteurs, avec explication du résultat de chaque placement, dès que le tirage est achevé.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

Lock Box 692, du bureau de Poste de la Nlle-Orléans

NOUVEAUTES!!

LION & PINSARD,

172........RUE DU CANAL........172

(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie.

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE.

ARTICLES POUR MESSIEURS,

Caleçons, Gilets de Flanelle, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.

—PARFUMERIE FRANÇAISE—

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et au détail. 14dc—6m

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHE.

Vente en Gros et en Détail.

UN grand stock de marchandises sèches françaises, anglaises et américaines et autres, à toutes sortes de prix à l'usage des familles et pour les habitants, de ventes faites aux dernières ventes à l'encan. Les acheteurs trouveront avantage à visiter mes marchandises et de s'assurer des prix. Je ferai remarquer à tous que je vendrai à très bon marché. Je cours de ceux qui paient comptant et que je vendrai à très bon marché.

29 jan M. REIMAN, Rue du Canal No 158.

Savon! Savon! Savon

La Seule Médaille.

LE premier et le second prix ont été décernés, à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le

Meilleur Savon de Familles,

fait dans l'Etat de la Louisiane à

McROBERTS & DICK,

à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans. Bureau, rue Gravier, No 43, coin Nlle-Levée.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux grocers (en gros et en détail) de la Nouvelle-Orléans.

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUFILHO Jr.

124—RUE DE CHARTRES—124

NOUVELLE-ORLEANS.

Drogues et produits chimiques, et chimistes, en tout genre, à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues.

Produits Chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin et les drogues employées sont pures.

Nous avons un bel assortiment de Parfumeries et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c., &c. 22 nov—6m

PHARMACIE

Le Dr. M. ESCOBAN a l'honneur d'annoncer au public et à sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir une pharmacie à la rue Poydras No 287, près du Nouveau Marché. Il remplit les prescriptions médicales, et tient le détail, remplit les commandes pour la campagne et donnera des consultations gratuites. [illegible]

14 fév—1m

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

REMEDES de quatre spécialités, contre les plaies et maux réputés incurables. Par le docteur A. Perrier, rue Dauphine 245, entre St-Philippe et Ursulines. Les remèdes ci-dessus sont sans égaux sous le rapport de leur efficacité; ils ne laissent aucune trace de leur emploi sur les plaies dont ils amènent la guérison, exemptent les malades d'avoir recours aux instruments tranchants et ont la vertu de dépurer le sang, de tirer à la moelle et les cancers, les carries, les cancers, d'en attirer les parties brisées et corrompues; d'en améliorer la douleur et les rendre indolores.

Les épanchements de lait, le lait grumelé se guérissent dans dix à douze jours au plus.

Consultations gratuites de midi à quatre heures du soir. 24 fév—1m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à égrener, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de Bateaux à vapeur et tout espèce de machines pour le Sud.

14mars—6m LEEDS & CO.

CHAMPAGNE

Carte Blanche

de Bouché Fils & Co., de Mareuil sur Ai

PAUL ADOUE & Co, seuls Agents, 28 rue Toulouse,

19janv—3m NOUVELLE-ORLEANS.

RESTAURANT ET BAR-ROOM à Vendre Mobile (Ala)

Un magnifique RESTAURANT FRANÇAIS, avec ou sans un bar-room, le plus populaire et mieux situé de Mobile (Ala.)

Vendu seulement pour cause de départ. S'adresser, par lettre ou en personne, à M. GUION, Opal Restaurant, Mobile (Ala.) 28 fév—1m

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux prix les plus bas. 17 novembre—

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65..........RUE TOULOUSE..........65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins.

4 jan—

WM ARMSTRONG, ci-devant quincailler à la Nouvelle-Orléans, s'est établi marchand commissionnaire au No 511, Pine Street, Philadelphie (Penn.) Reçoit des commandes pour tout espèce d'articles de Quincaillerie, Machines, Articles en Fonte, tels que Chaudières d'Etats françaises, Fours, Poêlons, Casseroles, etc. Prendra des commandes pour tous autres articles fabriqués dans le Nord.

Agent d'une Fabrique de Fourneaux de terre à des prix réduits. 20 janv—3m

JACOB OTT, Entrepreneur.

REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec exactitude.

VENTES JUDICIAIRES.

Magasin en briques à trois étages, No 22, rue St-Louis, à l'encan, par le Shérif. Succession de Félicité Oursel, décédée veuve d'Antoine Puillet.

COUR DU HUITIEME DISTRICT JUDICIAIRE.—Paroisse de St-Landry—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 de mars 1867, et à moi adressé par l'honorable Cour du Huitième District Judiciaire, paroisse de St Landry, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le SAMEDI, vingt d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et Douane, à l'adjudication de

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de la ville de la Nlle Orléans, ayant vingt-huit pieds de face à la rue St-Louis, entre celles de Chartres et de la Levée, sur cent pieds de profondeur.

Ensemble avec l'usage d'une allée commune en arrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur la dite portion de terre, consistant en un magasin en briques à trois étages, couvert en ardoise, portant le No 22 sur la rue St-Louis, dépendances et appartenances.

Ainsi que le tout appert plus amplement de l'acte du rapport de Louis T. Caire, autrefois notaire public à la Nouvelle-Orléans, en date du 21 d'octobre 1840.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

19mars—19, 26; 9, 13, 20 av. Shérif de la paroisse d'Orléans.

PHILIP WERLEIN vs. Wm EVELYN & CO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le SAMEDI trente de mars 1867, à 5 heures P. M. sur les lieux, No 47, rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de livres et de fournitures de bureau, papeteries, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

19mars—19,22,25,28,30. Shérif de la paroisse d'Orléans.

SAMUEL J. MONTGOMERY vs ZULASKI.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17,428.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 mars 1867, et à moi transféré par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le JEUDI, vingt-un mars 1867, à 4 1/2 heures P. M. rue de Chartres, en face de la Place Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un cheval brun.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

19mars—1 t j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Moses Fox vs Louis Trost.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,820.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le SAMEDI trente de mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Louis Trost, à un certain jugement rendu en faveur du dit défendeur, contre les défendeurs au procès intitulé Louis Trost vs Dussyet et Ward No 15,[illegible] des dossiers de la susdite Cour. Ledit jugement est pour la somme de mille piastres ($1,000) [illegible], rendu le 12 de novembre 1866 et signé le 23 des même mois et an.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif

13 mars—19, 25, 28, 30 de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans vs William Bailey.

QUATRIEME Cour du District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,604.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le SAMEDI, trente de mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur William Bailey, à un certain procès aujourd'hui en instance devant cette Cour, intitulé l'Etat de la Louisiane vs Banque de l'Etat de la Louisiane, No 15,[illegible] des dossiers de la dite Cour, auquel procès le dit défendeur est intervenu.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif

18 mars—21,25,28,30 de la Paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

Alek Stark contre James A McLaughlin.

COUR du Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans. Nos 1,165 et 1,166.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Geo. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix, dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'encan public, le LUNDI, 1er avril 1867, à midi, à mon bureau, au coin de la rue St-Charles et du Commercial Place. La propriété suivante, saisie dans le fonds du magasin.

Immédiatement après, dans la rue Clark, près la rue de la Commune—Un comptoir et étagères, dans les susdits procès. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

19 mars—1 t j JOHN C. KUZAC, Constable.

F. BAUDOIN contre BROOKS et sa femme.

COUR DU DEUXIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.—No 1,377.—[illegible]

JOHN C. KUZAC, Constable.

G. W. WICKLIFFE contre HENRY KENNEDY.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans.—[illegible] le SAMEDI [illegible] rues Baronne et Lafayette, la propriété suivante:

[illegible]

19 mars—1 t j JOHN C. KUZAC, Constable

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

CHS LEAUMONT, greffier.

[illegible]

F. A. LUMINAIS, député greffier.

Succession de Manuel Hidalgo—No 29,880.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

19 mars—21 29 Greffier.

Succession de ROSE APOLLINE FRANCINQUES—No 27,114.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

14 mars—19 23 Greffier.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Succession de ISAAC WOLF—No 27,412.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des enfants mineurs du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

14mars—15, 19 Greffier.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

Succession de VICTORIA SCHNEIDER—No 26,912.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

10 mars—15, 19 Greffier.

Succession de DANIEL DARROCH—No 21,067.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

14 mars—19 23 Greffier.

Succession de JOSEPH MURPHY—28,750.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que P. A. Hardy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Joseph Murphy, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

14 mars—19, 23 Greffier.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,

1 nov—6m No 97 rue Vieille Levée

J. A. CELLES.

Architecte et Entrepreneur,

30........RUE CARONDELET......30.

1fév—3m

Salle d'Escrime,

TENUE PAR MM. ROSIERE et GAMACHE,

RUE CONTI,

Entre Royale et Passage de la Bourse.

Au dessus du magasin de liqueurs.

LEÇONS depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir. 19 fév—1m

O. B. GRAHAM & Co.,

139........RUE GRAVIER........139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand assortiment qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à calecons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga fil, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaire, mouchoirs batiste, linons Loug, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande, Burlaps, hobinets, mousselines suisses, tapes checks, gilets, rayures, Oznaburghs, etc., coton et cotons, ginghams, gingas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160..........RUE STE-ANNE..........160

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne, noyer, table en marbre ou en ardoise, et avec des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et dans le délai les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boite 1716,

26 avril Bureau de Poste de la Nlle Orléans

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 19 mars, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

350 pièces indiennes fantaisie,
200 do deuils,
200 do cotons blancs,
50 do écrus,
[illegible] do cachemirs,
100 do coton anglais,
200 do baréges,
[illegible] do brin coton,
400 do coutil à matelas,
50 do drap noir,
60 do bobinet,
[illegible] do popelines,
[illegible] do mozambiques,
[illegible] do alpaga noir,
200 do toile d'Irlande,
40 do drap d'été,
500 do medapolam.

—Aussi—

Mouchoirs, bonneterie, cravates, mouchoirs batiste, nappes, chemises et caleçons, devants de chemises, gants, mérinos, châles, rideaux, jupons, &c.

Conditions—à la vente. 17mars

Sardines avariées.

PAR E. ROGER & Co.,

O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, 19 mars, il sera vendu à 10 heures et demie précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée, par ordre du consul français—

D. & C—8 caisses [1/4] boites sardines, avariées pour le compte de qui il appartiendra, avariées à bord de la goélette Alert, dans son voyage de Bordeaux à ce port.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 17 mars

Malles. Malles.

PAR E. ROGER & Co.,

O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 19 mars, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

30 malles légèrement avariées pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mars

PAR J. P. BOISSEAU.

Farine de maïs, pieds de cochon, thé, &c., &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur,

IL sera vendu aujourd'hui, 19 du courant, à 11 heures du matin, au magasin Nos 49 et 51 de la rue Gravier, farine de maïs, pieds de cochon, thé, savon, beurre, riz, paniers, fromage, eau de vie, whisky, sherry et champagne, tabac à fumer et tabac à chiquer.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mars

PAR D. E. MORPHY.

Beurre. Beurre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 19 mars 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra—

35 baquets de beurre, venant d'être reçus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mars

Etablissement à rectifier.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 20 mars 1867, à 10 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Levée et Lafayette, les parties quittant ce genre d'affaires:

Ce bel établissement à rectifier, avantageusement situé et au complet.

Conditions—comptant en billets du trésor des Etats Unis. 19mars

Vente de balais, par les gardiens du port,

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu par ordre et sous la surveillance des gardiens du port de la Nouvelle-Orléans, pour compte de qui il appartiendra mardi, 19 mars 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

75 douzaines de balais, avariés à bord du steamer Cuba.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 mars

Balais. Balais.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 20 mars 1867, à 10 heures de matin, au magasin à l'entrepôt Hope, pour l'ordre des consignataires—

200 douzaines (plus ou moins) de balais.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19mars

Oignons et Pommes de terre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 19 mars 1867, à 2 heures de l'après-midi sur la Levée au pied de la rue Louisa, 3me District pour le compte de qui il appartiendra—

Diverses quantités—420 barils d'oignons et de pommes de terre, en débarquement de la goélette S. P. Hawes.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19 mars

Vente importante de Quincaillerie, Coutellerie anglaise, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, Mardi, 19 mars 1867, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

Un grand assortiment de haches, coutellerie, quincaillerie, serrures, pelles, [illegible], trappes, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 18 mars

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Livres! Livres! Livres! à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO

GARDNER SMITH, encanteur.

Bureau 78 rue du Camp

IL sera vendu mardi 19 mars 1867, à 7 heures du soir, dans la salle d'encan au No 78 de la rue du Camp—

Un lot de livres français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19 mars

PAR G. DE FERIET ET C. E. GIRARDEY & CO.

GRANDE VENTE A L'ENCAN DE

29 ilets subdivisés en sept cent trente-huit terrains.

Situés dans les rues du Canal, Commune, Banks, Douane, Bienville, Conti, Toulouse et autres principales rues du Premier et du Deuxième District.

Sur les lignes immédiates des chemins de fer de la ville et autres chemins projetés.

TERRAINS DE CHOIX, POUR BATIR dans la rue de la Commune, entre Rochebave et Dorgenois.

Dans la rue Galvez, entre Bienville et Conti. Dans la rue Dumaine, entre les rues Galvez et Johnson.

Le tout à des conditions avantageuses et à de longs termes, SANS RESERVE.

Par ordre de Mme de PONTALBA,

PAR G. DE FERIET & C. GIRARDEY & Co.

Encanteurs.

JEUDI, 28 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan public, par ordre de Mme de Pontalba les lots suivants [illegible]

1o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 67, compris entre les rues Canal, Douane, St Jacques et Avenue Carrollton. Nos 1 à 26 inclusivement.

2o—Huit terrains situés dans l'îlet No 70 compris entre les rues Canal, Douane, Avenue Carrollton et [illegible]—Nos 1 à 8 inclusivement.

3o—Quatorze terrains situés dans l'îlet No 68, compris entre les rues Palmyre, Jackson, Salcedo et Galvez—Nos 1 à 14 inclusivement.

4o—Trente-trois terrains situés dans l'îlet No 159, compris entre les rues Baudin, Banks, Dupre et White—Nos 1 à 33 inclusivement.

5o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 14, compris entre les rues Galvez, Hagan, Baudin, Lopez et Baudin—Nos 1 à 26 inclusivement.

6o—Vingt-deux terrains situés dans l'îlet No 121, compris entre les rues Avenue Hagan et rues Clark, Palmyre et Jackson—Nos 1 à 22 inclusivement.

7o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 96, compris entre les rues Banks Palmyre, Genois et Télémaque—Nos 1 à 26 inclusivement.

8o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 95, compris entre les rues Télémaque, Baudin et Banks—Nos 1 à 26 inclusivement.

9o—Vingt-deux terrains situés dans l'îlet No 93 compris entre les rues Canal, D'Hemecourt, Genois et Télémaque, Nos 1 à 22 inclusivement.

10o—Vingt-sept terrains situés dans l'îlet No 72, compris entre les rues Cortez et Jean. Com. D'Hemecourt—Nos 1 à 27 inclusivement.

11o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 73, compris entre les rues D'Hemecourt, St Jean, Baudin et Cortez—Nos 1 à 26 inclusivement.

12o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 74, compris entre les rues St-Jean, Cortez, Baudin et Banks—Nos 1 à 26 inclusivement.

13o—Trente-six terrains situés dans l'îlet No 50, compris entre les rues Commune, Avenue Carrollton, Clio et St Jacques—Nos 1 à 36 inclusivement.

14o—Trente-six terrains situés dans l'îlet No 52 compris entre la Avenue Carrollton et les rues D'Hemecourt, Baudin et St-Jacques—Nos 1 à 36 inclusivement.

15o—Trente-six terrains situés dans l'îlet No 53, compris entre l'Avenue Carrollton et les rues Banks, Baudin et St Jacques—Nos 1 à 36 inclusivement.

16o—Trente-sept terrains situés dans l'îlet No 54, compris entre l'Avenue Carrollton, les rues Banks Palmyre et St-Jacques—Nos 1 à 37 inclusivement.

17o—Vingt-huit terrains situés dans l'îlet No 38 compris entre les rues Commune, Clio, Napoléon et Saunois. Nos 1 à 28 inclusivement.

18o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 35 compris entre les rues Napoléon, Salomon, D'Hemecourt et Baudin. Nos 1 à 26 inclusivement.

19o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 36 compris entre les rues Napoléon, Saumon, Banks et Baudin—Nos 1 à 26 inclusivement.

20o—Vingt-huit terrains situés dans l'îlet No 37 compris entre les rues Napoléon, Salomon, Banks et Palmyre. Nos 1 à 28 inclusivement.

21o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Clio, D'Hemecourt, Alexandre et Murat. Nos 1 à 26 inclusivement.

22o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 20 compris entre les rues Murat, Alexandre, Banks et Baudin. Nos 1 à 26 inclusivement.

23o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 21 compris entre les rues Murat, Alexandre, Banks et Baudin—Nos 1 à 26 inclusivement.

24o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 23 compris entre les rues Murat, Alexandre, Gasquet et Palmyre, Nos 1 à 26 inclusivement.

25o—Vingt-six terrains situés dans l'îlet No 6, compris entre les rues Nouveau Canal, D'Hemecourt, Baudin, St-Patrick et Olympe. Nos 1 à 26 inclusivement.

26o—Vingt-quatre terrains situés dans l'îlet No 125, compris entre les rues Clark, Avenue Hagan, Conti et Bienville. Nos 1 à 24 inclusivement.

27o—Quinze terrains situés dans l'îlet No 126, compris entre les rues Bayou St Jean, Avenue Hagan, Conti et St Louis. Nos 1 à 15 inclusivement.

28o—Vingt-deux terrains situés dans l'îlet No 105, compris entre les rues S Louis, Toulouse, Télémaque et Genois. Nos 1 à 22 inclusivement.

29o—Seize terrains situés dans l'îlet No 31, compris entre les rues Conti, St-Louis, Cortez et St-Jean. Nos 1 à 16 inclusivement.

30o—Huit terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Commune Banks Dorgenois et Rochebave, désignés par les Nos 13, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27. Le No 13 forme l'angle des rues Banks et Dorgenois, les Nos 21 à 27 font face à la rue de la Commune. Le No 27 touche à l'angle des rues Commune et Rochebave.

31o—Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Commune, Banks, Tonti et Miro, désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Commune et Banks.

32o—Un terrain de très grand prix situé dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Galvez, St-Philippe et Johnson, désigné par le No 3.

33o—Un terrain parfaitement situé dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Bienville, Miro et Conti.

Le tout d'après des plans qu'on peut voir à la Bourse et d'après lesquels la vente se fera.

L'attention des capitalistes, des spéculateurs et de ceux qui désirent acheter de bons terrains est spécialement appelée sur cette vente, la première de ce genre qui ait eu lieu depuis nombre d'années. Ces terrains étant situés dans des quartiers populeux, à proximité des chemins de fer de la ville, se recommandent aux acheteurs. Les conditions sont très avantageuses, et la vente se fera sans réserve aucune.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets des acquéreurs, à ordre de la propriétaire endossés par eux, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente à parfait paiement. En cas de retard de paiement d'un billet, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat.)

Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année courante.

Actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

On peut avoir, aux bureaux des encanteurs, des plans lithographiés qui indiquent les dimensions exactes et la position de chaque terrain. 15 mars au 28

PAR CHARLES E. FORTIER.

Meubles. Meubles.

Succession de Mary Doyle—No 27,390.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

LUNDI 25 mars 1867, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, No 316 de la rue Conti, entre les rues Roman et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 14 mars 1867—

Tous les meubles de ladite succession, comprenant bois de lit et literie, sofa en acajou, table de centre, buffet, glaces, chaises, bureau, armoires, chaises à dossier, table à manger, miroir, verrerie, &c, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 mars—20 25

COMPAGNIE DE GLACE

DU CRESCENT CITY.

Bureau central: rue du Camp, No 21.

DEPOTS:

au No 13 de la rue Crossman, aux Nos. 71 et 73 de la rue Front, aux Nos. 19 et 21 de la rue St-Thomas, au No 5 de la rue Sarapura, aux Nos. 36 et 37 de la rue Victoire, près le marché de Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président,

JNO F. FRANZ, Surintendant,

WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

1 fév—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Marchandises sèches, habillements et chapeaux.

Chandeliers, lampes et ornements de cheminée, en bronze

PAR HOLZ, BLOHM & Co.,

JOHN C. BLOHM, encanteur

MARDI, 19 du courant à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 80 rue de la Levée, il sera vendu—

100 pièces indiennes françaises, anglaises et américaines,
100 do coton blanc, coton écru et de draps
100 do stripes, denims, cotonnades et [illegible]
[illegible] do drap noir, cassimere, jeans,
50 do toile blanche et toile écrue à moustiquaires,
30 do bobinet [illegible]
30 do toiles d'Irlande,
30 do baréges, organdis et grenadines
30 do couvre-pieds [illegible] blanches et de couleur.

—Et—

300 lots de marchandises sèches bien assorties et dont l'énumération serait trop longue.

—Egalement—

500 lots d'habillements de saison, tels que habits, manteaux, pantalons et gilets en drap, [illegible] Melton, habillements jeans, pardessus cassimere, duck et coton, lin, [illegible] mérinos, redingotes et [illegible]

—Egalement—

60 douzaines de chapeaux pour jeunes garçons et enfants.

—Et—

Une très belle facture de chandeliers, lampes et ornements de cheminée en bronze.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 mars

PAR NELLIGAN & NASH.

Vente spéciale et péremptoire

De Statues et Vases en marbre de Carrare, Verrerie de Bohême, Plaqué, Coutellerie, &c, venant d'arriver de Florence (Italie) importés par le signor G. B. Pandolfini, directement.

PAR NELLIGAN & NASH,

J. NELLIGAN, encanteur,

Bureau, au "Crescent Auction Mart," rue Carondelet, No 74.

IL sera vendu mardi et mercredi 19 et 20 du courant, à 11 heures au "Crescent Auction Mart," No 74 rue Carondelet—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 18 mars

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Marchandises Sèches, Souliers et Brodequins.

Par F. FERNANDEZ & Co,

F. FERNANDEZ, encanteur.

AUJOURD'HUI mardi 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à la salle d'encan, rue de la Vieille Levée entre Bienville et Douane—

Un assortiment complet de marchandises sèches, telles que [illegible]

—AUSSI—

[illegible] caisses de chaussures assorties.

[illegible] douzaines chapeaux [illegible]

1 caisse tabac à fumer. 19 mars

Grande vente de plantes, arbustes, arbres à fruits, fosters, exotiques et indigènes

PAR F. FERNANDEZ & CO.

F. FERNANDEZ, Encanteur

VENDREDI prochain, 22 [illegible]

[illegible]

19 mars

FRANCIS FERNANDEZ & CIE.,

ENCANTEURS.

POUR ventes à l'encan de marchandises sèches [illegible]

Ventes régulières de [illegible]

MARDI, JEUDI, ET SAMEDI.

Avances faites sur consignations. 1 fév

PAR G. DE FERIET.

Billets et comptes [illegible] Tocana & Co., Négociants, et Vendus à l'encan, par ordre de leurs successeurs.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau rue Royale, No 22

JEUDI 21 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible]

[illegible]

Propriété foncière, billets, obligations échues.

Chas L. Gumbel contre ses créanciers

—No 29,[illegible]—

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau rue Royale, No 22

MARDI [illegible]

[illegible]

ACTIONS! ACTIONS! ACTIONS

Succession de George W. Peters—No 27,[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau No 22 rue Royale.

MERCREDI 20 mars 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Actions de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton, de la Banque de l'Union et de la Banque de la Louisiane.

Succession de Madame M M E Millaudon, épouse décédée de Laurent Millaudon.

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau No 20, rue Carondelet

IL sera vendu LUNDI 1er avril, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District [illegible] pour le compte de la susdite succession les actions suivantes, savoir:

300 actions pleines de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton.

161 demi-actions de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton.

[illegible] actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

[illegible] actions de la Banque de la Louisiane.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 mars à 1 av

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Actions de banque, Certificats de terre et Terrains améliorés et non

Succession de J. H. Harrison.

No. 28,523—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

MARDI, le 19 de mars 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans date le 9 de février 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de J. H. Harrison, les propriétés ci-après décrites, savoir—

Effets personnels

1o—Vingt cinq (25) actions du stock de la banque Crescent City, selon certificats Nos 284 et 162.

2o—Trente (30) actions du stock de la banque des Marchands, selon certificat No 623.

3o—Un certificat de terre No 5,657 pour cent-vingt (120) arpents, émis au nom de J. H. Harrison.

4o—Un lot de meubles, 2 malles etc. &c.

Propriétés foncières.

1o—Un lot de terre situé dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Robin, Chippewa, autrefois Peters, Race et Annunciation, désigné par le No 4, sur un plan du croquis annexé à un acte passé pardevant O. R. Stringer, dernièrement notaire en cette ville, le 1er août 1845. Le dit terrain mesure 25 pieds de face sur la rue Robin, la même largeur dans sa profondeur de 120 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. Egalement une partie du terrain désigné par le No 3, adjacent. Ensemble avec toutes les améliorations [illegible]

2o—Un certain terrain dans le Troisième District, autrefois faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Villere, La Harpe et Marais [illegible]

[illegible]

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente et les timbres du revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs pardevant W. J. Castell, notaire public. 1fev—14 21, 28, 5, 19 mars

Scrip Actions et Terrains à Carrollton.

SUCCESSION DE JOHN W. KNAPP.

No 28,348—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR,

Bureau Exchange Place, No 17.

SAMEDI, le 23 mars 1867 à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le février 1867, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o—Scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du "Sun" de la Nlle Orléans, de $40 pour 1856, de $20 pour 1859 et de $10 pour 1861.

2o—Vingt (20) actions de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opélousas et de l'Ouest.

3o—Dix lots de terre à Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés par les Nos 13 à 22 inclusivement, de l'îlet 37 A. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Washington, entre les rues Troisième et Zimpel, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 formant l'encoignure des rues Washington et Zimpel et le 22 celui des rues Washington et Troisième.

4o—Quatorze lots de terre à Carrollton, désignés par les Nos 11 à 24 inclusivement, dans l'îlet 37 B. Les terrains Nos 11 et 12 se touchant et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Quatrième, entre Frank et Washington, sur une profondeur de 130 pieds. Les lots Nos 13 à 24 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Washington, entre Quatrième et Zimpel, sur une profondeur de 120 pieds [illegible], conformément à un plan par Kammerschreid le 7 de décembre 1836, et déposé au bureau de D. I. Ricardo, notaire à la Nlle Orléans.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente, et les timbres du revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs

17 fév—17 fév—2,9,19,23 mars

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPECE,

Sirops, fruits conservés, vins.

19 & 14 rue St-Louis, 19 & 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

GRANDE VENTE,

SANS RESERVE, DE

60 Caisses Bottes, cousues et chevillées, pour hommes et jeunes garçons,

120 caisses Guêtres, Congress, Créoles, cousus et chevillés, pour hommes et jeunes garçons,

15 caisses Brodequins Kip, pour hommes et jeunes garçons,

130 caisses Balmorals, Malakoffs et Bismarks, pour hommes et jeunes garçons,

80 caisses Bottines lacées, Congress Créoles et Balmorals pour dames,

30 Caisses Souliers et Bottes d'enfants.

Le plus beau lot qui ait jamais été offert, articles de choix, venant d'être débarqués des steamers Genl. Grant, Havana et St Louis.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 35

IL sera vendu [illegible] du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, le plus beau stock de bottes et souliers de la saison [illegible]

60 caisses bottes [illegible] de veau, de Montcalm, cousus et chevillés, pour hommes et jeunes garçons,
120 do Congress, Créoles, veau, buff et maroquin, cousus et chevillés, pour hommes et jeunes garçons,
15 do brodequins kip pour hommes et jeunes garçons,
130 do Malakoffs, Bismarks, Balmorals, Oxford et Scotch ties, pour hommes et jeunes garçons,
80 do bottines lacées, Congress Créoles, Balmorals pour dames et demoiselles,
30 do bottes et souliers assortis pour enfants.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SANS RESERVE.

400 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

—AUSSI—

300 lots habillements extra-fins.

Par GABRIEL LEAUMONT, salle d'encan, 69 rue de Chartres

MERCREDI 20 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 lots habillements extra fins.

—AUSSI—

60 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—ET—

250 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions à la vente 19mars—

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi 19 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 62 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, chaises à bascule, sièges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, chaises à bascule en bois, bibliothèques, etc., etc., toute espèce d'articles de ménage, gardes manger [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège [illegible] 19 mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu MARDI, [illegible] mars, à 11 heures du matin, à l'écurie de [illegible]

Elégants Chevaux appareillés,
Beaux mulets de tir,
Bonnes vaches laitières.

AUSSI,

Buggies, cabriolets et voitures, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de J. [illegible]—No 28,[illegible]

Résidence Cottage, dans le Troisième District, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO. & Co.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Lots de vins français, vins, liqueurs, brandy, whisky, gin, vins, rum de la Jamaïque, vermouth, sardines, &c.

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, 20 mars 1867, à 10 heures A. M., il sera vendu dans [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Champagne! Champagne!

Vente positive et sans réserve, pour clore une consignation

PAR BERNARD TURPIN,

EUG. TOURNÉ, encanteur,

Bureau No 93 rue Vieille-Levée.

MERCREDI 20 [illegible] à 10 heures A. M. au magasin [illegible]

[illegible]

Vente par ordre du Consul Français.

PAR BERNARD TURPIN.

EUG. TOURNÉ, encanteur

MERCREDI 20 [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mars.

Madère, Porto, Sherry, &c.

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

MERCREDI 20 mars 1867, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu aux salles [illegible] Madère, Sherry et Porto, Vin de Bellet et San Juan.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 19mars

Vente par ordre du Consul Français.

PAR BERNARD TURPIN,

EUG. TOURNÉ, Encanteur.

MARDI 19 mars 1867, à midi, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM. Fuentes & Chauvard, 20 Vieille Levée, par ordre du Consul Français, pour compte de qui il appartiendra—

L S F—[illegible] caisses olives reçues par le brick "San Pasquale" arrivé de Marseille.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 12 mars

Bière anglaise pour compte de qui il appartiendra

PAR BERNARD TURPIN,

EUG. TOURNÉ, Encanteur.

MARDI 19 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu au Lafayette Warehouse, coin Magasins et Lafayette—

25 barils Youngers pint ale ex Victoria de Liverpool

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 18 mars

Propriété rue Jackson, Quatrième District.

Succession de N. Schneider.

PAR BERNARD TURPIN,

EUG. TOURNÉ, Encanteur,

95 Vieille-Levée.

MARDI 16 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 1er juin 1866, pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Lafayette paroisse Jefferson, dans l'îlet désigné par le No 34, [illegible] entre les rues Jackson, Josephine [illegible]

[illegible]

Actes de vente par devant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis. 19mars 16 avril 13 16

PAR WALTON & DESLONDE

Machines de Moulin à scie, Machine, Bouilloires, scies circulaires et de long, Roues, Chaines, Machine à percer, vieux Fer, &c., à l'encan.

Succession de James T. Anderson, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Dossier No 27,457.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, Encanteur,

Bureau No 47, rue Carondelet.

VENDREDI 29 mars 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux [illegible] ville de la Nlle Orléans [illegible] en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 14 mars 1867 dossier No 27,457 de la Cour, pour le compte de la susdite succession—

LE TIERS INDIVIS d'un lot de machines de moulin à scie, bouilloires, machines, scies circulaires et de long, et pour les accessoires, une machine à percer, ou plus [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les articles vendus seront livrés aux acquéreurs [illegible]

N. B.—Du consentement de la Cour, les deux autres tiers indivis de ces machines, &c., &c., seront vendus en même temps, aux mêmes conditions. 19 mars

Ilots de terre à Carrollton, près du Nouveau Canal et à peu près à quatre îlets du Chemin de Course de la Métairie, sur le coteau de la Métairie.

Succession de A. H. Gladden, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier de la Cour—No 25,735.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, 6 avril 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 26 février 1867, dossier No 25,735, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus, savoir:

DEUX ILETS DE TERRE dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés comme l'îlet No 290 A et l'îlet No 280 B sur un plan dressé par H. Mosshans.

L'ILET No 290 A est borné par les rues Laurel, Hamilton, Eunice (maintenant Dixon) et Dix-septième et mesure 300 pieds de face à chacune des rues ci-dessus bornées.

L'ILET No 280 B est borné par les rues Laurel, Hamilton, Eunice (maintenant Dixon) et Dix-huitième, et mesure 300 pieds de face à chacune des rues ci-dessus bornées [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des Etats-Unis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches—Marchandises sèches.

PAR VINCENT & CO.,

W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres—

Un assortiment de marchandises sèches de saison et bien assorties comprenant en partie—

[illegible] drap et à chemises, [illegible] robes, bobinet, étoffes à [illegible] écru, diaprés, [illegible]

375 douzaines de malak[illegible] de qualité supérieure et des meilleurs genres.

25 caisses de moustiquaires en toile écrue, pour 1 à [illegible] 18 mars

PAR S. GUINAULT

Vente sans réserve, pour remise de fonds en Europe, d'une Jolie Maison en briques, encoignure St-Philippe et Robertson.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 23 mars 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre [illegible] St-Claude et [illegible]

[illegible]

Vente sans réserve, pour cause de départ, d'une Propriété de valeur, encoignure St-Philippe et Robertson.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, rue Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 23 mars 1867, il sera vendu à midi et demi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

TROIS LOTS DE TERRE formant ensemble [illegible] St-Philippe et Robertson [illegible]

[illegible]

Ilet de valeur dans la ville de Jefferson.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 23 mars 1867, à midi précis, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un îlet de terre désigné par les Nos 1 à 21 [illegible]

[illegible]

Vente péremptoire d'une propriété, rue Bourgogne, No. 211.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI [illegible] mars 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

UN LOT DE TERRE [illegible]

[illegible]

Meubles, Cheval et Charrette.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 19 mars 1867, à 10 heures [illegible]

[illegible] Charrette et un cheval.

Conditions—[illegible] 19 mars

PAR FORSTALL & SPEAR.

Actions de banques et sur cie d'assurance.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente No 30 rue Bienville

MERCREDI [illegible] mars 1867, à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

[illegible] actions de la banque [illegible]
[illegible] actions de la Banque des Citoyens

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mars

Propriété de valeur rue Dauphine, avec 128 actions de la Banque des Citoyens, réduites à 120 actions.

Vente sans réserve et limite.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau No 30 rue Bienville.

VENDREDI 22 mars 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un certain lot de terre [illegible]

[illegible]

Vente non limitée et sans réserve de deux résidences à trois étages, rue Victoire près Marigny.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente, No 30 rue Bienville.

VENDREDI, 22 mars 1867 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Deux certains lots de terre [illegible]

[illegible]

Vente pour opérer un partage,

D'une Habitation de prix située dans la Paroisse Jefferson, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ neuf milles au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Salle d'encan, 30, rue Bienville.

VENDREDI, 22 mars 1867, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues du Canal et Douane, à l'effet d'opérer un partage, l'habitation suivante

UNE CERTAINE HABITATION [illegible] terre avec les [illegible] situés dans la Paroisse de Jefferson, sur la rive gauche du fleuve Mississippi [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, avec hypothèque [illegible]

[illegible]

Vente sans réserve de deux Magnifiques Résidences, rue Bienville.

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle d'encan, 30 rue Bienville.

VENDREDI, 22 mars 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

1o—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible]

[illegible]

Termes et Conditions—La moitié comptant [illegible]

Actes de vente pardevant [illegible], notaire public, ensemble avec les timbres du revenu des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur.

Pour plus ample information voir les plans à la Bourse. 19 mars

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

[illegible]